

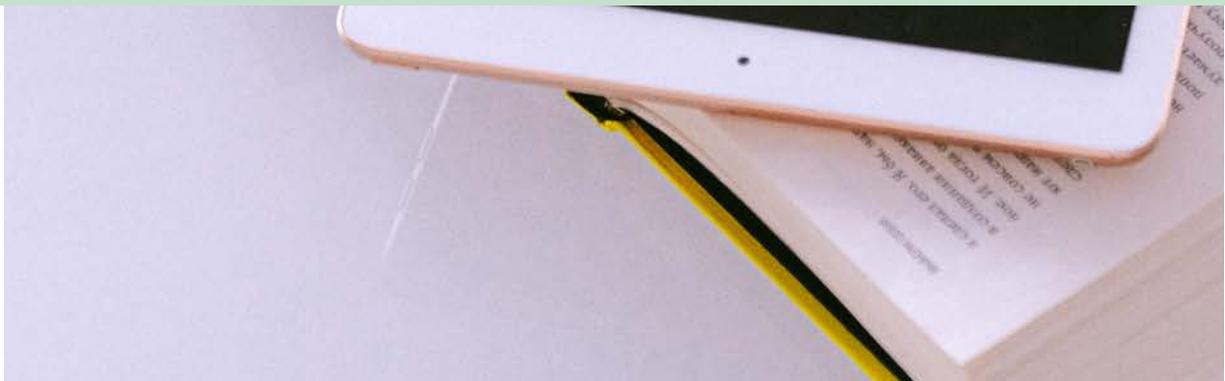


# La Journée Dys-gitale

COMPENSER LES TROUBLES  
DE L'APPRENTISSAGE PAR  
LES OUTILS NUMÉRIQUES

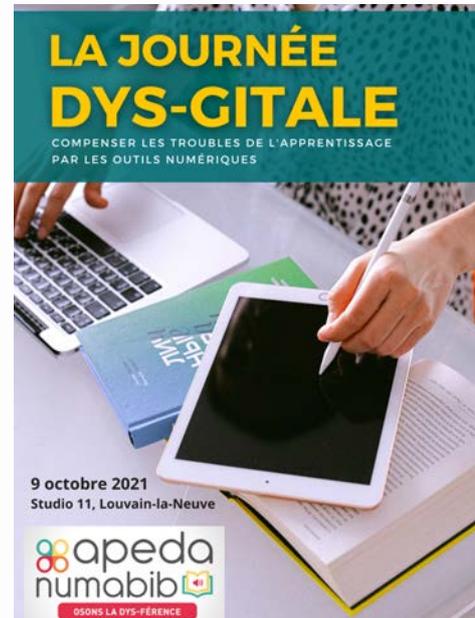
**RÉSUMÉ DES  
TRAVAUX**

Louvain-la-Neuve,  
9 octobre 2021



# La Journée Dys-gitale

Le colloque organisé par l'APEDA, L'Association belge pour les enfants en difficulté d'apprentissage, a permis de faire mieux connaître les outils numériques comme avantages pour les élèves à besoins spécifiques, d'interpeller les pouvoirs publics sur le sujet des troubles de l'apprentissage et les solutions à mettre en place ainsi que de réaliser un échange d'expériences de terrain. Plus de 200 personnes – enseignants, thérapeutes, parents et personnes à besoins spécifiques – ont pu participer à cette journée.



## PROGRAMME

9:00 - 9:05 : Introduction

9:05 - 10:30 : Les outils numériques comme facteurs d'intégration scolaire

11:00 - 12:00 : Comment l'outil numérique m'aide au quotidien

12:00 - 13:00 : Quelle prise en compte des pouvoirs publics belges et européens ?

13:00 - 15:00 : Espace Forum

## INTERVENANTS

- **Christelle Colonval**, logopède, responsable des formations à l'APEDA
- **Anny Cooreman**, fondatrice de Eureka Onderwijs, auteur et pédagogue
- **Geoffroy d'Aspremont**, directeur opérationnel de l'APEDA
- **Virginie Dasse**, neuropsychologue, co-fondatrice du centre pluridisciplinaire Alternatives et coordonnatrice d'un pôle territorial
- **Caroline Désir**, Ministre de l'enseignement, Fédération Wallonie Bruxelles
- **Hélène Dewaerheijd**, maman d'un enfant porteur d'une dyspraxie et d'une dyslexie
- **Thérèse Lucas**, chargée de mission à la Cellule Aménagements Raisonables de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Nathan**, élève de 17 ans, porteur d'une dyspraxie et d'une dyslexie
- **Nathalie Paquet-Bélanger**, orthopédagogue à TA@l'école, Ontario (Canada)
- **Maïté Pire**, ergothérapeute, formatrice aux outils numériques et aux aménagements raisonnables en milieu scolaire et coordonnatrice d'un pôle territorial
- **Michael Teutsch**, Chef d'unité Écoles et Multilinguisme, Direction Générale Education et Jeunesse, Sport et Culture de la Commission Européenne

## A PROPOS DE L'APEDA

L'APEDA est un centre d'expertise pluridisciplinaire, intégrant des parents, des enseignants et des thérapeutes, actif depuis 1965 sur l'ensemble des troubles de l'apprentissage (troubles "dys" mais aussi TDA/H et HP). C'est aussi un espace d'écoute et d'orientation pour les parents de jeunes présentant des troubles de l'apprentissage.

Sa mission est de favoriser l'accès équitable au système éducatif des jeunes présentant un trouble de l'apprentissage et accompagner ceux qui en ont la charge (équipes éducatives, parents, thérapeutes) pour permettre à ces jeunes de réussir leurs études.

L'APEDA souhaite une société à laquelle les personnes présentant un trouble de l'apprentissage contribuent pleinement, en s'épanouissant et en réalisant tout leur potentiel.

L'APEDA veut rendre plus accessible les outils numériques pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage et promouvoir leur utilisation à travers une diffusion de la bibliothèque de manuels scolaires numériques, NumaBib, comme outil gratuit.

Enfin l'APEDA accroit l'inclusion et la réussite des élèves « dys » à travers des actions de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement des parties concernées, favorisant la bonne mise en place des aménagements raisonnables et des outils numériques.



## INTRODUCTION

Des pas de géants ont été réalisés ces dernières années dans l'accueil et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans nos écoles et dans la société en générale, ce dont l'APEDA se félicite. Les pouvoirs publics ont pris cette réalité en compte, notamment via les derniers décrets de la Fédération Wallonie Bruxelles pour améliorer leur inclusion, que ce soit dans l'enseignement obligatoire ou l'enseignement supérieur. Mais l'APEDA est convaincu qu'il faut aller encore plus loin.

L'OMS rappelle que 8 à 10% de la population mondiale présenterait un ou plusieurs troubles de l'apprentissage. Dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles, cela représenterait plus de 40000 élèves, ce qui signifie que dans chaque classe s'assièrent chaque année plusieurs élèves portant un ou plusieurs de ces troubles.

Si l'inclusion de ces élèves a fortement progressé en Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières décennies, les innovations technologiques ont rapidement avancé et avanceront sans doute toujours plus vite dans le futur. Les outils numériques sont devenus le quotidien de tous et toutes, que ce soit pour travailler, se divertir, se faciliter la vie ou pour apprendre. Ils ont d'ailleurs fait leur entrée progressive à l'école, notamment pour les élèves « dys » étant donné qu'ils proposent des solutions pour compenser les troubles de l'apprentissage.

# Panel 1

## Les outils numériques comme facteurs d'intégration scolaire

---

### CADRE JURIDIQUE

La Belgique a signé la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées le 30 mars 2007 et ratifié celle-ci le 2 juillet 2009, garantissant des droits aux personnes en situation de handicap. La mise en place d'aménagements raisonnables est donc une obligation légale.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a voté en 2017 un décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire des élèves à besoins spécifiques, suite à l'avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En juin 2021, la FWB a voté un décret consacrant la création de pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale. Ces pôles territoriaux se composent d'équipes pluridisciplinaires (éducateurs, logopèdes...) qui serviront à accompagner un enfant à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

### **La place des outils technologiques dans l'accompagnement des troubles d'apprentissage**

Pour **Virginie Dasse**, l'accompagnement d'un élève présentant des troubles de l'apprentissage doit principalement être assuré par un professionnel paramédical qui fixe les objectifs et les limites et va intervenir dans le but de réduire l'impact des troubles. Les perspectives d'intervention sont la rééducation (entraîner, surentraîner), les aménagements (soulager, compenser), et trouver des alternatives (contourner).

Cette intervention s'inscrit dans le contexte scolaire où l'enseignement se veut plus inclusif pour les apprenants à besoins spécifiques. Dans ce contexte, La place des outils technologiques dans l'accompagnement des troubles d'apprentissage est une nécessité. Sans être la dernière chance, c'est un aménagement raisonnable comme un autre et un outil de différenciation pédagogique.

**Christelle Colonval** a ainsi expliqué qu'il existe différentes aides possibles pour chaque difficulté :

- Difficultés de lecture : synthèse vocale, accès direct au dictionnaire
- Difficultés orthographiques : prédicteur et correcteur, accès au Bescherelle
- Difficultés d'écriture : frappe au clavier
- Difficultés pratiques : aide aux tracés, aide pour les calculs écrits, les tableaux, les abaques

**Les différentes fonctions d'aides disponibles pour chaque outil**

Fonctions	Ipad	Tablette Android	Chromebook	PC
Synthèse vocale	V	V	V	V
Lecture de livres	V	V	V	V
Editeur de pdf	V	V	V	V
Traitement de texte	V	V	En ligne	V
Correcteur et prédicteur	V	Orthographe/en linge	En ligne	V
Scanner et OCR	V et intégré	V et intégré	V et intégré	Externe
Dictionnaire et Bescherelle	V	V	V	V
Géométrie	V	V	En ligne	V
Graphique	V	V	V	V
Algèbre	V	V	V	V
Ligne du temps	V	V	En ligne	V
Schémas et sciences	En ligne	En ligne	En ligne	V

**Anny Cooreman** a présenté quelques exemples concrets de l'utilisation de l'outil numérique en Flandre. Pour les élèves flamands présentant des troubles de l'apprentissage, le français parlé et écrit demande l'utilisation de techniques adaptées et des outils de compensation. Sans ces aménagements raisonnables ils se trouvent en situation d'échec trop vite et trop souvent. Cela mène, entre autres, à la frustration, la démotivation, une image de soi négative, un retard scolaire et une exclusion de certaines études.

ADIBib, la bibliothèque numérique des livres scolaires, a été mis en place dès 2011. Ce service est subventionné par les autorités flamandes. De plus, Eureka Leuven obtient en 2016 une subvention de 600.000€ annuels pour pouvoir offrir aux utilisateurs d'ADIBib une licence annuelle gratuite permettant de choisir entre 5 logiciels spécifiques d'aide à la lecture. Anny Cooreman a souligné que 31765 élèves issus de 3500 écoles ont profité des manuels scolaires adaptés et de la gratuité des logiciels en 2020-2021.

Outre ADIBib, Eureka Leuven a créé l'école Eureka Onderwijs qui vise à rendre les élèves autonomes et à stimuler les compétences à acquérir en adaptant les exigences.

Anny Cooreman confirme les effets bénéfiques des outils numériques sur les élèves : un gain de temps, une aide à la fois en classe et à domicile, moins d'échecs, plus de réussite et l'acquisition de nouvelles compétences.

Au niveau international, **Nathalie Paquet-Bélanger** a démontré comment le soutien des pouvoirs publics au Québec pour l'utilisation des outils technologiques facilite la réussite scolaire des élèves présentant des troubles de l'apprentissage.

La recherche scientifique a clairement établi la preuve de l'impact positif et la valeur ajoutée des technologies pour compenser les troubles de l'apprentissage. Elles permettent notamment une meilleure concentration et une meilleure attention, donnent une attitude confiante et positive face aux apprentissages, accroissent la motivation et le sentiment de contrôle, diminuent l'anxiété. La recherche reconnaît bien sûr que les outils doivent être adaptés aux besoins de chaque enfant.

Au Québec, depuis 2008, les aides technologiques sont considérées comme une adaptation nécessaire qui ne change pas les exigences demandées à l'élève dans ses apprentissages mais lui permet de réaliser des tâches qu'il ne pourrait pas ou mal réaliser sans. Cela a encouragé l'utilisation des outils numériques auprès des thérapeutes qui accompagnent les enfants.

En 2011, la Province s'est engagée dans le financement, sous certaines conditions, de l'achat de matériel informatique et de logiciels pour les élèves qui présentent des troubles de l'apprentissage.

L'expérience canadienne démontre que l'engagement des pouvoirs publics dès les suspicions de troubles et dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques est essentiel pour leur réussite scolaire.



Virginie Dasse



Christelle Colonval



Anny Cooreman

# Panel 2

## Témoignages sur l'utilisation de l'outil numérique au quotidien

---

### QU'EST-CE QU'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE ?

Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement sur la participation d'une personne à la vie en société. Mettre en place cet aménagement raisonnable pour une personne en situation de handicap est une obligation.

Dans l'enseignement, l'aménagement pour un élève avec un handicap peut prendre différentes formes : matériel, pédagogique, organisationnel... La mise à disposition d'un outil numérique permettant de répondre aux besoins spécifiques d'un élève peut donc être considérée comme un aménagement raisonnable.

Cet aménagement est pris en fonction des besoins de l'élève afin qu'il puisse accéder, participer et progresser sur un pied d'égalité avec les enfants ne présentant pas de situation de handicap. Il ne s'agit donc pas d'avantager les enfants en situation de handicap, mais de compenser les désavantages liés au handicap et à un environnement inadapté.

*Source: enseignement.be*

**Nathan** a expliqué que l'outil numérique lui permet d'être plus attentif et, étant donné que sa mémoire est surtout auditive, il peut mieux profiter des explications orales. Il est vraiment moins fatigué en fin de journée. Les corrections sont plus faciles pour les enseignants car il remet des évaluations lisibles. Au niveau organisationnel, l'ordinateur lui permet de classer ses cours plus facilement et d'être ainsi mieux ordonné. Grâce à Numabib, il ne perd plus ses livres non plus !

« Avant, je passais mes récréations à écrire l'horaire dans mon journal de classe car c'était une tâche qui me prenait du temps. En écrivant à l'ordinateur, j'ai pu compenser ma difficulté d'écriture et profiter des récré', comme les autres élèves quoi ! »

**Hélène Dewaerheijd** a partagé son expérience en tant que maman d'élève dyspraxique et dyslexique. Elle explique que la mise en place de l'outil numérique a ouvert de nouvelles portes à son fils et lui a permis d'accomplir sa scolarité avec brio,

« Aujourd'hui, c'est un adolescent bien dans ses baskets qui a confiance en lui, même parfois un peu trop. »

**Maité Pire** a parlé de sa manière d'accompagner ses patients. Elle a introduit l'outil numérique dans le suivi thérapeutique de ses jeunes patients car, une fois que le processus de rééducation du graphisme était terminé, elle voyait que le jeune était toujours en difficulté.

**Thérèse Lucas** a souligné la nécessité d'une concertation entre les parents, les enseignants et les thérapeutes dans la mise en place « des aménagements raisonnables ». L'enfant et le PMS peuvent aussi être présents. L'outil numérique peut faire partie de ces aménagements. Une fois décidés, les aménagements raisonnables doivent être mis en place en classe sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce dernier doit donc être bien informé de la situation particulière de l'enfant. En Flandre, tous les élèves recevront un ordinateur, ce qui évitera la stigmatisation des élèves « dys » outillé numériquement.

Tous les intervenants du panel conviennent que ce n'est pas à l'enseignant à apprendre à l'élève « dys » à devenir autonome avec son outil numérique dans ses apprentissages, d'où l'importance des moyens à donner aux pôles territoriaux et à la formation des enseignants, qu'elle soit initiale ou continue.

La question du coût de l'outil numérique a été soulignée par Maité Pire et Héléne Dewaerheijd qui ont partagé leurs expériences et solutions pour y faire face. **Héléne Dewaerheijd** a expliqué qu'elle avait réussi à négocier l'achat d'un ordinateur d'ancienne génération et que la famille avait dû faire des sacrifices pour permettre l'achat des logiciels d'aide et du reste du matériel.

**Maité Pire** a expliqué qu'elle est obligée de choisir les outils numériques en fonction des capacités financières de l'enfant. De plus, elle rappelle que l'apprentissage de l'utilisation de l'outil, visant à rendre l'enfant autonome, demande un certain nombre de séances qui ne sont pas - ou pas entièrement - remboursées par la mutuelle. Les aides de l'AVIQ et du PHARE sont compliquées à obtenir et nécessitent de rentrer un dossier soutenu par un neuropédiatre et des thérapeutes, ce qui représente des rendez-vous onéreux.

Sans soutien public, les inégalités entre ces enfants persisteront dans la compensation des troubles de l'apprentissage par l'outil numérique.



De gauche à droite : Héléne Dewaerheid, Maité Pire, Rachel Feller, Thérèse Lucas et Nathan Coutelier

# Panel 3

## La prise en compte des troubles de l'apprentissage dans les politiques belges et européennes

---

### INITIATIVES DE L'UNION EUROPÉENNE

La Commission Européenne soutient des projets d'inclusion et de partage de connaissances et de bonnes pratiques dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Certaines de ces initiatives ont été présentées par Michael Teutsch.

Ces projets sont entre autres financés par le programme Erasmus+ dont le budget 2021-2027 est de 28,4 Milliards d'Euros. Ceci concerne 10 millions de participants dans des projets de mobilité et de coopération, notamment dans l'inclusion des publics plus vulnérables et divers.

Ces projets sont mis en œuvres via les 31 agences nationales ou régionales des pays européens. Il est important que les enseignants, thérapeutes et écoles s'informent sur les possibilités offertes par ces programmes car tous peuvent y participer.

Pour plus d'information, voir le site d'Erasmus+ : <https://www.erasmusplus-fr.be/>

**Caroline Désir**, Ministre de l'enseignement, a rappelé quelques points de la déclaration gouvernementale sur la question de l'inclusion des élèves présentant des troubles de l'apprentissage et de l'utilisation de l'outil numérique. Elle insiste sur la volonté de diminuer le nombre d'élève inscrits dans l'enseignement spécialisé et favoriser leur inclusion dans l'enseignement ordinaire.

Le Pacte d'Excellence, a-t-elle rappelé, tend vers un modèle d'école inclusive, moyennant des aménagements raisonnables et un soutien spécifique de la part des acteurs de l'enseignement spécialisé. L'inscription dans l'enseignement spécialisé doit bien entendu rester possible pour les élèves pour lesquels cela s'avère nécessaire.

Concernant l'utilisation des outils numériques, elle considère que leur introduction dans les apprentissages apparaît de plus en plus comme une nécessité et que l'acquisition de compétences numériques sont essentielles pour une meilleure inclusion.

La Ministre soutient l'utilisation de ressources sous format numérique car cela contribue à la réussite scolaire et à une meilleure motivation des élèves présentant des troubles. Elle dit ainsi :

« Le numérique peut avoir une réelle utilité dans son usage auprès des élèves présentant des troubles d'apprentissage. Il existe une multitude d'outils développés ou détournés afin de compenser les difficultés d'apprentissage de ces élèves à besoins spécifiques. Ces outils peuvent être utiles dans la réduction du fossé entre les apprenants, ainsi que dans la réduction de la situation inégalitaire dans laquelle se trouvent les élèves "dys" face à une situation d'apprentissage non adaptée à leurs besoins. »

Madame Désir reconnaît d'ailleurs la grande expertise de l'APEDA en la matière en déclarant que « La question des troubles de l'apprentissage et de leur compensation via l'utilisation des outils numériques est un sujet que l'APEDA maîtrise » et s'est engagée à soutenir de manière plus importante le projet NumaBib.

Le succès de ces réformes dépendra non seulement des moyens financiers mis à disposition des pôles, mais aussi d'une meilleure formation tant des enseignants que des équipes des pôles territoriaux aux aménagements raisonnables et aux outils numériques comme moyens de compensation.



*Caroline Désir*



*Michael Teutsch*

## CONCLUSIONS OPÉRATIONNELLES

Cette journée a exposé certaines solutions pratiques innovantes qui permettent aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage de mieux réussir leur scolarité et de s'épanouir dans leur vie active.

Le recours aux aides technologiques est clairement reconnu comme efficace et mérite d'être généralisé en Fédération Wallonie-Bruxelles par un soutien public plus adéquat, comme c'est le cas au Québec et plus près de chez nous, en Flandre.

Le « numérique » est aujourd'hui un outil qui, comme la pratique le montre d'année en année, permet aux enseignants, aux thérapeutes et aux parents de mieux accompagner nos enfants dans leur réussite scolaire, leur autonomie et leur épanouissement et d'ainsi les préparer à devenir des citoyens, des adultes qui peuvent contribuer pleinement à la société en réalisant tout leur potentiel.

Au vu de ces conclusions, l'APEDA appelle donc :

- Les réseaux de l'enseignement à s'investir davantage dans les pratiques d'aménagements raisonnables, dont l'outil numérique ;
- Les enseignants à profiter des formations à ces outils pour accompagner au mieux les élèves "dys" dans leur classe ;
- Les thérapeutes à s'approprier ces différents outils numériques pour mieux aider les enfants à compenser leurs troubles ;
- Aux institutions d'enseignement supérieur d'intégrer dans la formation des futurs enseignants et des thérapeutes la recherche et la connaissance des outils numériques émergents qui compensent les troubles de l'apprentissage ;
- Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à assurer la gratuité des logiciels d'aide à l'écriture et à la lecture, comme c'est le cas en Flandre.

APEDA continuera à s'investir pour soutenir le développement ultérieur de l'utilisation d'outils numériques à l'école et en dehors de celle-ci pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage, via sa plateforme NumaBib, ses formations, du conseil et de l'accompagnement.



## VOUS SOUHAITEZ NOUS AIDER ?

Vous pouvez nous soutenir en faisant un don.



*Le Fonds des Amis d'APEDA est géré par la Fondation Roi Baudouin. Les dons à partir de 40€ par an faits à la Fondation bénéficient d'une réduction d'impôt de 45% du montant effectivement versé.*

**FAITES UN DON !**



[www.apeda.be](http://www.apeda.be)  
Onglet "Soutenez-nous"

[info@apeda.be](mailto:info@apeda.be)



Nos comptes sont

- ✓ ANALYSÉS
- ✓ EXPLIQUÉS
- ✓ PUBLIÉS

en toute transparence  
et indépendance  
par **Donorinfo.be**



Avec le soutien de



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

Association belge pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage

APEDA ASBL | BCE : BE 0408.942.496

Rue du Couvent 34, 1332 Genval, Belgique | Tel : 0032 2 634 17 52 | Email : [secretariat@apeda.be](mailto:secretariat@apeda.be)